

50 ans plus tard : Vertus et Vices de la Déclaration de Berlin

Ce sera un dimanche, ce dimanche 25 mars 2007. Les 27 Chefs d'Etats et de gouvernement de l'Union européenne se retrouveront dans le volcan éteint de la guerre froide, à Berlin. Ensemble, ils célébreront les cinquante ans de ce traité de Rome, rédigé par la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, et les trois pays du Bénélux. S'agira-t-il d'une *Sonntagsrede*, un " discours de dimanche ", tenu par la Chancelière allemande, présidente en exercice au Conseil européen ? Une de ces réunions régulières qui tente de mettre une bonne ambiance ? Oui, car en ces temps de morosité européenne, il semble bien nécessaire de tenir compte de cette ambiance qui se nourrit du repli sur soi, qui semble primer dans bon nombre de capitales européennes, de la Pologne à la France. Evoquer, proposer des voies réalistes à un moment où le projet européen paraît au ralenti, contesté, peu aimé, voilà ce qui est susceptible de contribuer à un changement de climat propice au renflouement du bateau agonisant.

Le Traité de Rome toujours actuel ?

" Une union toujours plus étroite des peuples et des Etats européens ". Voilà ce que revendiquèrent à Rome les six fondateurs des Communautés européennes, dans une Europe divisée qui ne s'est pas encore véritablement remise de la guerre. Un long chemin sinueux et plein de surprises s'ouvre à l'observateur qui jette un coup d'œil vers les 50 premières années de l'aventure européenne. Il verra alors le passage de la zone de libre échange (1957), à l'Union douanière (1968) et au marché commun (1993), mais aussi les élargissements - de 1973 à 2007 - du Royaume-Uni à la Roumanie. Il se rappellera des approfondissements successifs, de la mise en place du serpent monétaire européen par Giscard et Schmidt dans les années 1970, à l'Acte unique de Delors (1986) et au Traité de Maastricht (1993), à quoi se rajoutera la politique extérieure et de sécurité (PESC), ainsi que la justice et les affaires intérieures (JAI). L'observateur constatera les acrobaties d'un projet débuté en 1957 qui a dû s'adapter aux évolutions historiques du continent, de la disparition des dictatures en Espagne, Portugal et Grèce et l'intégration, par la suite, de ces trois Etats au projet européen, à la chute surprise du mur de Berlin en 1989. La salamandre d'un continent sans contours clairement définis s'est adaptée, et s'adapte encore, ce qui n'est pas sans provoquer des peurs des uns et des autres.

Le Traité de Rome reste actuel, car il fait partie lui-même d'un contexte plus global : celui de l'après deuxième Guerre mondiale, formulant une réponse inédite aux catastrophes de 1914-18 et de 1939-45. En cela, le propos d'une " union de plus en plus étroite " s'avère encore aujourd'hui avant-gardiste et visionnaire.

La déclaration de Berlin : quelle ambition ?

Dans le contexte communautaire actuel de ralentissement et d'élargissement, induit par le référendum négatif français au Traité constitutionnel, du 29 mai 2005, la déclaration de Berlin fait penser avant tout à une célébration, et pointe une relance institutionnelle. Cette déclaration, constituée de quatre chapitres, parlera non seulement du passé de l'Union européenne, mais surtout des tâches et défis de demain. Elle se voudra ainsi " une déclaration pour commémorer les cinquante années passées pour mobiliser le courage et la volonté nécessaires pour relever les défis du 21^{ème} siècle ".

Une négociation délicate sur le texte... qui finit par aboutir

Les marchandages préalables au projet de texte ont, eux, révélé toutes les différences d'appréciation et de perception du projet européen : si Londres se refusa d'y voir apparaître l'acquis de la monnaie unique, l'Euro, tout comme la mise en place du principe de libre circulation (Schengen), Paris souhaita souligner l'Europe sociale, et la Pologne la tradition chrétienne.

50 ANS D'EUROPE

EVENEMENTS	DATES
Traité de Rome	Mars 1957
Elargissements : de 6 à 27	1973, 1981, 1986, 1995, 2004, 2007
Approfondissement : de la Zone de libre Echange (ZLE), par l'Union douanière (UD), au Marché Commun	1957, 1968, 1993
Approfondissement : du Serpent monétaire à l'Euro	1972-1999
La fin de la guerre froide	1989
Maastricht, Amsterdam, Nice : les trois traités des années 90	1992, 1997, 2000
Crise sur l'approfondissement (Traité constitutionnel)	2005-2007(2009?)

1957 : TRAITÉ DE ROME



TRAITÉ DE MAASTRICHT



PARTENARIAT FRANCO-ALLEMAND



LIEN UTILE

Dossier Traité de Rome :
<http://www.ena.lu/mce.cfm>

tienne fondatrice de l'Europe tout comme une référence à la terreur stalinienne. Aussi, ne pas faire apparaître des allusions au Traité constitutionnel est l'unique sujet qui unit l'ensemble des protagonistes dans le souci de ne pas transformer la déclaration de Berlin en éléphant dans un magasin de porcelaine. Il n'est donc pas prévu de parler de la " feuille de route " des réformes institutionnelles avant juin 2007, soit après les élections françaises.

La météo paneuropéenne de ce début d'année est en effet guère clémente : affrontements entre la Russie et son ancienne hémisphère, crise franco-allemande autour du dossier EADS, relations conflictuelles entre la Pologne et l'Allemagne. Le volontarisme très remarqué de la Chancelière allemande est parvenu à sauver cette future déclaration de Berlin. A la surprise générale, elle a réussi à convaincre le gouvernement britannique, et ensuite polonais, en revenant, le 17 mars 2007 de Varsovie, non seulement avec la garantie de signature du Traité de Berlin dans son bagage, mais également avec la promesse que la Pologne " *donnera son feu vert pour les travaux sur le Traité européen ainsi que les mises en place de décision sur l'Europe de l'énergie* ".

L'agenda de l'après Berlin : du ralentissement à l'approfondissement

Et après la déclaration de Berlin ? L'agenda prévoit une réunion européenne au mois de juin, où sera fixé l'agenda pour les réformes institutionnelles. L'année 2009 émerge depuis 2006, comme l'année phare où des changements pourraient aboutir. Nouvelle commission, nouveau Parlement, autant de symboles pour permettre le renflouement du navire Europe. Les changements sont nécessaires car l'Europe des 27 ne pourrait fonctionner autrement qu'au ralenti avec le dispositif des institutions actuelles. De la moins bonne solution qui est l'amélioration du dispositif du Traité de Nice, à la meilleure, qui est l'aménagement du Traité rejeté en 2005 par la France et les Pays-Bas, voire la solution intermédiaire qui consisterait en l'adoption des deux premières parties de ce Traité, telle est la manière dont se dessinent les solutions en débat, à l'heure actuelle.

La déclaration de Berlin n'est pas été une étape indispensable, s'inscrivant dans une logique fonctionnelle ; elle doit plutôt être considérée comme un moment européen, rappelant tant la hantise de la guerre froide - à travers la force symbolique que représente la ville de Berlin -, que le volontarisme visionnaire des six de 1957.

Par Susanne NIES

Directrice de recherche à l'IRIS